

## CR REUNION DE QUARTIER LE CHARDONNET DU 17 SEPTEMBRE 2016

5 personnes présentes : Monsieur Le Goff, Monsieur Vannier, Madame Giobellina, Monsieur Akary, Monsieur Audonneau.

4 élus présents : Madame Lespert-Chabrier, Madame Renault, Madame Langlet-Odienne, Madame Paulin.

Excusée : Mme Huzé

La réunion se déroule en 2 temps : points sur les problématiques du Hameau puis sur les propositions du PLU.

### **1 – Point sur les problématiques :**

- Les poubelles présentes sur les trottoirs notamment la cour dans la rue de la Ferme

***Réponse de la Mairie : un tour du Hameau a été fait ; un courrier sera fait aux habitants qui ne rentrent pas régulièrement leurs poubelles. Il est à noter que certains habitants n'ont pas d'endroit de stockage. Un point plus précis sera fait par la Mairie.***

- Problèmes d'assainissement liés aux nouvelles constructions (buses qui ne sont plus adaptées) :

***Réponse de la Mairie : La Lyonnaise des Eaux est venue contrôler : RAS.***

- Nouvelles constructions : évacuation des eaux pluviales :

***Réponse de la Mairie : chaque nouvelle maison aura un puisard (obligatoire et indiqué dans tous les permis de construire), la Lyonnaise des Eaux effectue des contrôles.***

- Distribution de l'Echo du Parc : Chardonnet a été oublié :

***Réponse de la Mairie : l'information de ce problème leur a déjà été communiquée. Un rappel sera fait.***

- Nuisances des travaux dans le Hameau :

***Réponse de la Mairie : certaines entreprises ont déjà été rappelées à l'ordre mais ce ne sont pas forcément les mêmes. Ne pas hésiter à contacter la Mairie si des abus sont constatés. Les voiries ne pourront être refaites qu'à la fin des travaux.***

- Entretien du chemin communal qui descend dans les bois (le passage se fait sur la propriété) :

***Réponse de la Mairie : le « vrai chemin » (celui du bas) est fauché régulièrement. Cependant, des habitants préfèrent utiliser celui du haut qui n'est pas labouré.***

- Vitesse dans le virage de la rue de Bellevue et rue Saint-Jean : très dangereux pour les enfants et les piétons :

***Réponse de la Mairie : la pose d'un miroir rue de Bellevue n'est pas forcément la meilleure solution. La mairie précise que la vitesse dans le Hameau est limitée à 50 km/h et invite les habitants à respecter cette vitesse.***

- Carrefour route de Dourdan/Chardonnet : une demande de débroussaillage est demandée plus régulièrement :

**Réponse de la Mairie : ce sont les services techniques qui assurent le débroussaillage de ce carrefour en lieu et place du département. Une demande de fauchage supplémentaire leur sera faite à cause de la dangerosité de ce carrefour (sécurité/visibilité).**

- Parking rue Jardin du Bois :

**Réponse de la Mairie : on attend la fin des travaux pour le réaménager.**

- Nouvelle construction rue de la Ferme : d'après le permis il n'y aurait qu'une seule maison ; pourquoi y a-t-il deux entrées ?

**Réponse de la Mairie : après vérification, il y a bien 2 logements de prévus ; chaque logement disposera de 2 places de parking comme il se doit.**

- Terrain de la Mare :

**Réponse de la Mairie : la partie du milieu appartient à la commune. On attend la fin des travaux pour envisager son aménagement : jardin partagé, jardin public, terrain de pétanque... Il s'agit d'une zone sans risque pour les enfants.**

- Projet de piste cyclable :

**Réponse de la Mairie : il y avait un projet de piste cyclable en direction du stade. Le projet de sente piétonne existe toujours, mais il doit être aménagé en même temps que le chantier des fossés à redents (problèmes hydrauliques, ruissèlement très importants) qui n'est pas géré par la commune mais par le syndicat délais de réalisation plus long que prévu.**

- L'abribus rue de Bellevue et arrêt de bus :

**Réponse de la Mairie : l'arrêt pour le collège, le lycée et les écoles a été déplacé suite à une demande des habitants. Cet arrêt est désormais plus central mais il ne peut y avoir d'abribus à cet endroit par manque de place.**

Les habitants évoquent la possibilité de rénover l'abribus rue de Bellevue.

- Fibre optique :

**Réponse de la Mairie : tout Forges-les-Bains sera fibré en 2019.**

- Le miroir rue de Vaux au STOP au niveau de la rue du Général Leclerc est à nettoyer.

## **2 - PLU**

Mme la Maire et Mme Langlet-Odiene présentent les propositions relatives au PLU. Celles-ci seront présentées dans les semaines qui viennent au groupe de travail en tenant compte des remarques des habitants. L'objectif est d'harmoniser tous les Hameaux en zones UAB et UBB. Tous les hameaux auront le même règlement.

L'emprise au sol remplace le COS ; les zones constructibles incluront les habitations, les piscines, les terrasses et les annexes :

- en UAB : 40% d'emprise maximum dans les constructions hors stationnement + 1 minimum d'espaces verts sera imposé (le calcul n'est pas encore finalisé à ce jour).
- en UBB : 30% d'emprise maximum dans les constructions hors stationnement + 60% d'espaces verts sera imposé.

L'article 12 du PLU sera modifié : une échelle supplémentaire va être rajoutée à savoir que 3 places de parking seront obligatoires pour un logement de plus de 170 m<sup>2</sup>.

Si agrandissement d'une maison, des places de stationnement supplémentaires seront à prévoir en complément.